

MAIRIE de Saint-Pierre d'Albigny
30 rue Auguste DOMENGET
B.P.6
73250 SAINT-PIERRE D'ALBIGNY

DECISION DU MAIRE
N° 2024-06-D-46

Objet : Lancement de la consultation pour les travaux de réalisation d'une aire de service vélo au lac de Carouge

Michel BOUVIER – Maire de Saint-Pierre d'Albigny

VU les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 90 du Conseil municipal du 30 novembre 2021 relative aux délégations consenties en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'alinéa 4 relatif à la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision N° 2024-06-D-43 du 13 juin 2024, concernant la convention de co-maîtrise d'ouvrage prise entre la Commune de Saint-Pierre d'Albigny et le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges

DECIDE

Article 1 :

De lancer le marché de travaux pour la réalisation d'une aire de services vélo au lac de Carouge, comprenant les lots suivants :

Lot 1	Conception, fabrication et pose des équipements de l'aire de services vélo
Lot 2	Conception graphique R.I.S. de l'aire de services
Lot 3	Mise en œuvre des sanitaires dans local existant
Lot 4	VRD, raccordement électrique et paysage

Article 2 :

D'organiser une CAO mixte associant le PNR du Massif des Bauges pour les travaux sous sa maîtrise d'ouvrage.

Article 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet de la Savoie.

Fait à Saint-Pierre d'Albigny, le 20 juin 2024

Michel Bouvier
Maire de Saint Pierre d'Albigny

